

Contribution à la vie **Étudiante & de Campus**

Bilan 2024



C'est quoi ?

La CVEC permet de financer de multiples actions pour améliorer la vie étudiante.

La Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) a été créée en 2018 par la Loi ORE.

Chaque étudiant inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquiescement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération.

Ça coûte combien ?

Prévu par la loi, le montant de la CVEC est indexé sur l'inflation (conformément à l'article **L841-5 du code de l'éducation**).

C'est pourquoi, depuis sa création il y a 5 ans, **le montant de la CVEC a évolué.**

Pour l'année 2023-2024, ce dernier s'élevait à 100 € (2024-2025 > 103 € ; 2025-2026 > 105 €).

**BUDGET
2024
Recettes
2182 052 €**

Ça fonctionne comment ?



ASSUJETTI À LA CVEC*

CONTRIBUTEUR

= s'acquitte du montant

- en formation initiale (Collegium Santé et CPGE inclus)
- en formation par apprentissage
- en césure
- en mobilité & en double cursus (s'il paie des droits d'inscription)



EXONÉRÉ

= ne s'acquitte pas du montant

- boursier
- réfugié et demandeur d'asile ayant autorisation à rester sur le territoire
- bénéficiaire d'une aide ou d'une protection subsidiaire

100 €
pour l'année 2023-24

Versé au
Crous

Dont une partie reversée à l'université de Tours (par étudiant assujetti)

- part fixe : 45 €
- part variable : 29,26 €

**soit 74,26 €
par étudiant assujetti
inscrit en 2023-24**

29 382 étudiants assujettis

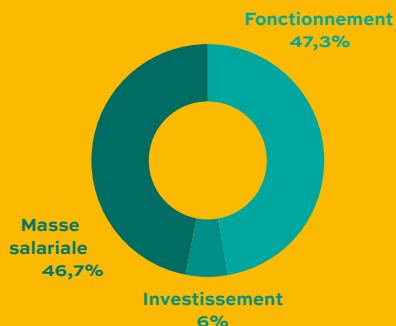
***NON ASSUJETTI À LA CVEC
(NE PAIE PAS LA CVEC)**

Les étudiants :

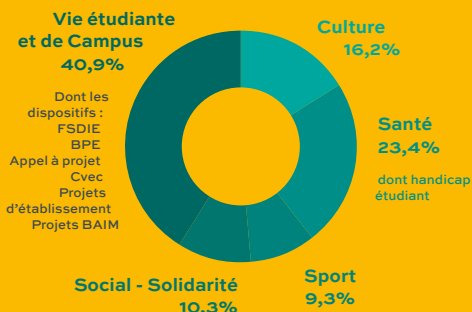
- en formation continue
- en mobilité & en double cursus (s'ils ne paient pas de droits d'inscription)

Son utilisation à l'université

Par type de dépenses



Par thèmes



Dont :
Cvec social / Exonération de droits communs
Exo. des réfugiés et demandeurs d'asile
Aide à la mobilité - FME

FME : Fonds de mobilité étudiante

Cvec 2024 › répartition des 74 €



Provision pour les grands projets d'investissement
(BU des Tanneurs, Equipements sportifs Portalis)

25€

Les initiatives étudiantes

2024

Elles sont portées par plusieurs appels à projets : CVEC • BPE • FSDIE qui répondent à différents besoins sur les campus.

3



Dispositifs existants

100 %



10 campus bénéficiaires

123



Projets financés FSDIE/CVEC/BPE

60



Associations bénéficiaires d'une aide pour leurs projets

346 789 €



Enveloppe allouée aux projets FSDIE/CVEC/BPE

99

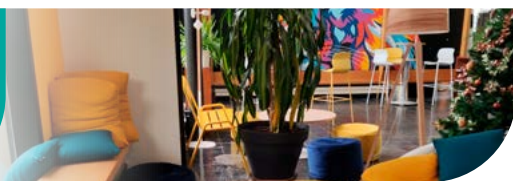


Associations ayant reçu une subvention de fonctionnement

Et concrètement ?

Ci-dessous quelques projets sur différents sites en 2024/2025.
Liste non exhaustive.

CVEC
Réaménagement
de la BU 2 Lions
130 000 €



CVEC
Cafétéria de Blois
15 000 €



CVEC ▶ Sport
Spectacle Troupe
Universitaire de Danse
au Petit Fauchoux
8 000 €



Culture Procès fictif
de Cléopâtre porté par
l'association Tours Eloquence
4 500 €



Intégration de la L1
Sciences : Success Game
1 200 €



LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

- Aides numériques :
211 ordinateurs reconditionnés
+ 6 aides à la réparation
19 936 €
- Précarité alimentaire :
distribution de paniers repas
1 600 €
- Précarité menstruelle :
Distribution de culottes
menstruelle
11 000 €

PROMOTION DE LA SANTÉ

- Consultations individuelles
de Shiatsu
2 850 €
- Semaine Sex on the campus
2024 multisites
2 040 €
- Ateliers et consultations
individuelles de sophrologie
11 770 €
- Action et consultations avec
diététiciens à Tours et Blois
10 000 €
- Permanences de l'association
France Victimes sur une année
1 600 €

Et les emplois ?

La CVEC a permis de financer des postes dont les missions sont dédiées à la vie étudiante : médecin, infirmier, coordinateur des étudiants relais santé, chargé d'insertion professionnelle pour les étudiants en situation de handicap, chargé de la vie associative, chargé d'accueil et d'intégration, ambassadeurs de la vie étudiante (emploi étudiants)...

Nombre d'emplois financés par la CVEC (en 2024)

	en ETPT	en effectifs physiques
Nb. total d'emplois	19	78
dont emplois étudiants	5	50
dont professionnels de santé (Médecin généraliste, gynécologue, psychologue, infirmière, assistante sociale)	7,4	13